

Instance, représentant la société civile, le conseil de développement présente dans chaque agglomération un enjeu qui concerne de près les habitants du pays viennois.

## A propos... du Programme Local de l'Habitat

Parmi les compétences que les communes ont délégué à ViennAgglo figure celle de l'habitat : étude et mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat, actions et aides financières en faveur du logement social et du logement des personnes défavorisées, aides à l'amélioration de l'habitat, accueil et stationnement des gens du voyage.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) a pour objectif de **mieux répondre aux besoins en logements sur le territoire**. Etabli pour une période de 6 ans, il détermine les actions à lancer en matière de construction et de réhabilitation de logement et de services d'hébergement.

### Deux grands principes sont généralement au cœur des PLH :

- **la mixité sociale** : il s'agit de favoriser un habitat mixte (privé/public, collectif/individuel, propriété/location) pour lutter contre la ghettoïsation et la spécialisation de l'habitat.
- **la densification de l'habitat** car un habitat diffus contribue au grignotage des espaces naturels et agricoles et incite à une utilisation croissante de la voiture.

### Un nouveau plan pour la période 2012-2017 est en cours de préparation

Ce nouveau PLH est réalisé par les techniciens de ViennAgglo et par les représentants des élus de chaque commune sous le pilotage de M. PORCHERON, vice-président en charge de l'Habitat.

L'élaboration du PLH comprend plusieurs phases :

- l'établissement du bilan du plan précédent,
- le diagnostic de la situation actuelle et la mise en évidence des enjeux,
- la définition des orientations et des priorités,
- l'établissement d'un plan d'actions, commune par commune.



Cette réflexion est guidée par les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) qui fixe pour notre territoire les orientations générales en matière d'aménagement. Les SCOT et les PLH orientent eux même les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes définissant la destinée du foncier (zone constructible, agricole, ...). Ce PLH est donc tout à fait primordial pour la vie des communes et leur évolution.

### L'implication du conseil de développement

La société civile accompagnera le PLH par l'intermédiaire du Conseil de développement (CdD) qui réfléchira en effet aux implications du PLH sur l'ensemble des politiques de l'agglomération – adaptation des plans locaux d'urbanisme, politiques de transports, services aux personnes.... Il participera par ailleurs à l'information en direction du grand public.

### Ainsi le PLH 2006-2011, qui a mobilisé 4 millions d'€, a notamment permis :

- l'amélioration de l'offre de logements, la création de 277 logements locatifs sociaux et 426 réhabilités, la réhabilitation de 466 logements dans le parc privé...
- le soutien à l'offre en hébergement ou logements spécifiques : création de 42 places en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), 21 logements en maison relais, 4 aires d'accueil des gens du voyage.

Le PLH 2012-2017 sera présenté aux élus de ViennAgglo pour délibération début 2012, puis chaque commune exprimera son avis sur ce plan avant son officialisation. Il sera ensuite consultable par tous les citoyens dans les mairies.

### ➔ Plus d'informations

[www.paysviennois.fr](http://www.paysviennois.fr)

➔ rubrique conseil de développement